

Labyrinthe

12 | 2002 :

Numéro 12

Valeurs du territoire

Le territoire de l'habitant

Des manières d'exprimer et de construire la valeur du quartier

YANN RENAUD

p. 29-45

Résumés

Les mouvements de résistance aux opérations d'aménagement urbain indiquent une différence entre les façons respectives de l'habitant et de l'aménageur de concevoir le territoire urbain. Les différents types d'actions développées par les associations de défense de quartier soulignent en effet l'importance des lieux et de leurs fonctions socio-urbaines locales. Elles favorisent également le regard porté sur le quartier en termes de sociabilité, d'usages et d'attachement affectif à son endroit. Par ces manières d'agir, celui-ci est construit comme une entité digne d'être défendue, un espace signifiant pour l'habitant et doté d'une valeur que les interventions

publiques doivent prendre en compte et cultiver.

Territorial values

The inhabitant's territory. Ways to express and to construct the value of neighbourhood

The opposition movements to town planning highlight the difference between the way inhabitants and town planners conceive urban areas. Indeed, the various actions undertaken by associations for the protection of neighbourhood underline the importance of premises and their social and urban local functions. They also promote the value neighbourhood has in their mind, in terms of sociability, customs and affection for the area. Through the way they go, the area is constructed as an entity worth defending, as a space meaningful to its inhabitants, and which is granted a value that public interventions have to take into account and to cultivate.

Texte intégral

- 1 L'idée de valeur du territoire est-elle une notion utile à la sociologie politique et en particulier à celle des associations*? De même que la sociologie politique, dans son intention de « faire parler » les faits sociaux, d'en révéler le sens, importe dans l'étude du militantisme des concepts forgés par la sociologie urbaine tels que la marge, le repli, le passage, etc.¹, peut-on ériger cette notion en concept exportable vers d'autres disciplines ? Inversement, la sociologie politique des associations et des politiques publiques a-t-elle quelque chose à dire sur la valeur des territoires ?
- 2 Cette double question, nous proposons d'y répondre en nous appuyant sur un terrain de recherche : le phénomène des associations de défense de quartier mobilisées dans la contestation des opérations publiques d'urbanisme à Paris. Cette démarche suppose de considérer l'idée de valeur moins comme un attribut donné du territoire que comme une construction. Pour comprendre de quelle manière et de quoi celle-ci est constituée, il est tout d'abord nécessaire de réhabiliter la notion d'« habiter », comme complexe regroupant les usages et pratiques du quartier et les réseaux d'interconnaissances dont dispose le citoyen, mais aussi ses représentations sur son habitat, afin de rendre compte de la vision que se fait l'habitant de son quartier. La notion de lieu, endroit signifiant pour l'habitant par sa fonction socio-urbaine dans le quartier, indique comment cet « habiter » prend corps concrètement et s'ancre localement. Mais l'« habiter » aide surtout à

comprendre pourquoi et en quoi, parce que l'habitant n'a pas la même manière que l'aménageur d'envisager la valeur du quartier, la conception des politiques publiques et la définition des opérations d'urbanisme par les associations de défense de quartier diffère substantiellement et radicalement de celles des pouvoirs publics.

- 3 L'émergence de la mobilisation de la société civile en matière d'urbanisme et le caractère essentiellement conflictuel de ses relations avec les pouvoirs publics apparaît alors comme la résultante de divergences de points de vue et de la confrontation de logiques différentes dans la manière d'envisager la ville et la façon de la faire, les priorités à retenir et les moyens d'intervention à adopter. Et l'on pourra se demander aussi dans quelle mesure la valeur du territoire n'est pas, pour l'habitant, le fruit de la confrontation de sa conception du quartier avec celle qu'en ont les acteurs des interventions publiques.

Vers une écologie des luttes urbaines

- 4 Depuis la fin des années 1980, de nombreux habitants se mobilisent, le plus souvent sous forme associative, pour lutter contre les opérations publiques d'aménagement en cours ou projetées sur leur quartier. Le phénomène est tel que l'on peut estimer que, à Paris, chaque opération d'urbanisme a généré au moins une association de défense de quartier. Ce mouvement de contestation s'opère à la fois sur la forme et sur le fond des interventions : dénonçant le manque de concertation et l'opacité dans les procédures de définition, de décision et de gestion des opérations urbanistiques, les récriminations portent également sur le contenu social (logements, équipements) et architectural des programmes d'aménagement jugés inappropriés aux besoins réels du quartier. Les moyens de lutte employés vont de l'occupation de chantier aux recours juridiques, en passant par l'agitation médiatique et l'information des habitants. Mais des revendications sont également formulées en faveur de la mise en place d'une concertation réelle en vue de contribuer, avec les pouvoirs publics, à l'élaboration de ces interventions publiques.
- 5 La contestation se double également d'une activité de contreproposition : des projets alternatifs et des propositions d'aménagement sont élaborés par les associations en vue de préserver et de

remettre en état le bâti existant (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat [OPAH], plans d'aménagement alternatifs, plans de sauvegarde et de mise en valeur, Plan d'occupation des sols [POS] de quartier) ou d'assurer l'animation socio-économique du quartier (Développement social urbain [DSU], pôle local d'animation sociale, pépinières d'entreprise, régies de quartier, etc.). Ces contre-projets visent en particulier à assurer la dimension sociale de l'habitat dans le quartier, à garantir un nombre satisfaisant d'équipements pour les habitants (écoles, crèches, équipements sportifs, espaces verts) et à préserver l'identité sociale et architecturale du quartier (droit des habitants à être relogés sur place, sauvegarde des bâtiments remarquables, prescriptions paysagères et architecturales).

6 Le phénomène n'est pas complètement nouveau. Dans les années 1970, les opérations de rénovation avaient déjà généré, à Paris, de nombreuses réactions de la part des habitants (opération Italie dans le XIII^e arrondissement, projet d'autoroute urbaine sur la rue Vercingétorix dans le XIV^e). La grille de lecture sociologique qui prévalait à ce moment voyait la ville comme la projection sur l'espace de la structure sociale de classe² et la rénovation des quartiers comme un processus de reproduction de la force de travail prépondérante dans la ville³. D'après cette interprétation fortement teintée de marxisme, l'intervention publique visait à encadrer et à faciliter la restructuration de l'économie en direction des activités tertiaires, en favorisant l'arrivée des classes moyennes et en accroissant l'offre de bureaux par des opérations d'urbanisme adaptées. Dans cette optique, les luttes urbaines étaient l'effet des « contradictions du capitalisme dans la reproduction de la force de travail dans la logique de la classe dominante », et reflétaient les nouveaux problèmes dans la vie quotidienne des masses⁴.

7 Bien que s'inscrivant indubitablement dans cette histoire des luttes urbaines, le phénomène des associations de défense de quartier, (ré)apparu après un effacement généralisé des luttes sociales durant les années 1980, semble néanmoins s'en distinguer par sa dimension nettement localiste : le quartier s'affirme à la fois comme ce qu'il a à défendre, comme l'échelle pertinente d'action et comme les ressources principales pour y parvenir. S'il n'est pas facile de déterminer si ce changement est plus le fait du phénomène lui-même que de la grille de lecture adoptée alors pour en rendre compte, il reste que l'interprétation en termes de logique de classes est désormais partiellement inadaptée. Si les préoccupations socio-politiques ne sont pas absentes du discours

des associations (en ce sens, la conception de la ville comme enjeu politico-social et urbain reste une notion pertinente), la référence au quartier, à la proximité et à la convivialité est l'un des éléments essentiels de ces mobilisations⁵, en particulier des argumentations qu'elles élaborent pour justifier leur droit à intervenir dans les politiques publiques d'urbanisme.

8 Cette dimension de proximité implique de prendre en compte les représentations que l'habitant construit à propos de son quartier sur la base de la signification sociale qu'il revêt pour lui (prestige, promotion sociale)⁶. Ces représentations renvoient à un processus de construction-appropriation de son quartier par l'habitant⁷. L'« habiter » du citoyen, son « être au quartier », regroupe ainsi des représentations et images mentales du quartier, qui, à la fois, se construisent et se manifestent dans et par ses usages et pratiques du quartier, ses déplacements dans des espaces familiers et des attentions à des lieux connus de lui⁸.

9 L'habitant projette des représentations sur les lieux et les choses de son quartier⁹ et cette projection révèle son rapport à celui-ci. Or, cette « compétence de l'habitant » peut servir à justifier la prétention des associations à participer aux politiques publiques d'aménagement¹⁰. Au-delà des solidarités locales qu'elle produit, au-delà des types de relations avec les pouvoirs publics qu'elle traduit, au-delà des motivations qu'elle suppose¹¹, au-delà enfin des ressources cognitives, matérielles et humaines qu'elle nécessite¹², c'est surtout dans la manière de s'approprier un quartier et dans cet « habiter » particulier qu'elle manifeste que nous interrogerons ici l'activité militante des associations de défense de quartier.

10 Étudier le rapport d'une association à son environnement dans ses actions concrètes, la manière dont elle s'inscrit sur un territoire, c'est se donner les moyens d'approcher l'« habiter » de l'habitant, ce que cela signifie pour lui, et donc d'appréhender les difficultés d'inter-compréhension avec les pouvoirs publics dans la négociation des politiques publiques. La question est ici de comprendre pourquoi les habitants défendent leur quartier, ce qu'ils y projettent et qui rend cet objet digne de lutter pour le préserver.

11 Il faut évidemment distinguer ici le militant associatif ou même l'adhérent du simple habitant, dans la mesure où leur attachement respectif au quartier et les représentations qu'ils s'en font diffèrent, de même que leurs caractéristiques sociologiques, leurs expériences, leurs trajectoires de vie et de « militance », etc. Mais si l'habitant ne saurait être réduit au militant, dans la grande

majorité des cas les militants des associations de défense de quartier sont aussi des habitants. Au reste, dans une perspective bourdieusienne, la sociologie des associations des années 1980 a montré que la « militance » associative de quartier figurait bien souvent comme un moyen, pour de nouveaux habitants issus des classes moyennes ou de professions intellectuelles supérieures, de s'intégrer dans un quartier populaire en y développant un type de sociabilité correspondant au modèle prévalant pour leur catégorie sociale¹³. C'est donc bien de leur relation particulière au quartier, de leur « habiter » qu'il s'agit ici et, plus que du territoire de l'habitant, c'est de celui de l'habitant-militant associatif qu'il faudrait parler.

Du périmètre au lieu d'intervention

¹² Par sa taille et sa structuration, le périmètre d'intervention publique influe sur la forme que prend la mobilisation. Ainsi, le périmètre d'action d'une association de défense de quartier, qu'il soit explicitement délimité par l'association elle-même ou qu'il soit déterminé dans et par sa pratique de terrain, tend à se calquer sur le périmètre de l'intervention contestée. Mais l'on observe aussi un sorte d'isomorphisme entre l'organisation de l'association et l'espace physique du périmètre. L'association TAM-TAM, sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Paris-Rive-Gauche¹⁴, dans le XIII^e arrondissement, a divisé ses tâches selon les différents lieux du quartier en question (quartiers Masséna, Austerlitz et Tolbiac). Cette division peut aussi se faire de façon thématique : comité des fêtes, comité logement, comité urbanisme, etc., comme dans le cas de l'association Saint-Louis-Sainte-Marthe dans le X^e arrondissement. L'association La Bellevilleuse, dans le XX^e arrondissement, a, quant à elle, réparti ses activités selon ce double axe, en définissant des dossiers de manière géographique (tel immeuble en rénovation, tel endroit en cours de programmation culturelle, etc.) et d'autres de manière thématique (aménagement et opération de réhabilitation du quartier, suivi social des situations de logement des habitants, politiques et dispositifs de santé et d'hygiène, etc.).

¹³ En outre, l'étendue du périmètre de l'intervention influe sur l'efficacité de l'association qui, en conséquence, y adapte ses modalités d'action (alliance ou concurrence avec d'autres associations

plus localisées, collecte d'informations par un réseau d'habitants). Ainsi, l'association 11 de Pique, projetant son action sur l'ensemble du XI^e arrondissement, a tramé un réseau d'entraide et d'information réciproque avec de nombreuses associations, dont l'action était plus localisée sur une opération particulière.

14 Pour l'association, il importe que son action soit la plus localisée possible. Même si des justifications de portée plus générale peuvent l'accompagner (revendication d'un droit démocratique des habitants à se prononcer sur les décisions qui les concernent, promotion d'une mixité sociale facilitant l'insertion des couches défavorisées de la population), ce qui est fait ou dit ne doit avoir de portée que pour l'endroit précis qu'il concerne. Ainsi, dans leur conception du territoire d'intervention, on peut dire que les associations de défense de quartier opposent la notion de *lieu* à celle de *périmètre* d'intervention plutôt utilisée par les pouvoirs publics.

15 Le lieu est un endroit qui a une signification pour l'habitant et qui prend son sens dans et pour le quartier : tel marché couvert menacé de destruction, tel local associatif fermé, tel jardin à créer, tel bistrot ou tel bâtiment industriel condamné est un lieu qui vaut par la sociabilité qu'il génère ou peut générer sur le quartier, par la fonction socioculturelle qu'il y exerce ou par l'histoire dans laquelle il s'inscrit. En lui donnant un nom (déjà existant ou créé pour la circonstance : par exemple le « Château ouvrier » dans le XIV^e arrondissement, la « Forge » dans le XX^e ou les « Frigos » dans le XIII^e) ou en retraçant son histoire (le rôle structurant de l'hôpital Broussais dans son quartier du XIV^e, le passé populaire et industriel de la friche ferroviaire Tolbiac dans le XIII^e, ou la vocation historique de la Goutte d'or dans le XVIII^e), le lieu devient plus facile à défendre. En effet, sa fonction socio-urbaine dans le quartier devient un des moyens d'envisager sa place dans l'avenir et de fonder un projet qui le prenne en compte. De même, réaliser une enquête sociologique et technique sur le bâti et la population du bas-Belleville (XX^e) permet de montrer l'homogénéité et les atouts de ce quartier et, en se fondant sur cette forme d'expertise, de produire un contre-projet.

Un projet pour le lieu

- 16 Les actions de rue des associations de défense de quartier, en se déroulant souvent devant ou sur le lieu concerné, assurent à la fois une fonction d'ancrage géographique de leur agir et de mise en exergue du lieu défendu. Les petits déjeuners revendicatifs, les apéritifs contestataires, les fêtes et brocantes, les manifestations avec tracts et banderoles, l'organisation de fêtes revendicatives le long d'une ZAC, comme celle de l'opération Paris-Rive-Gauche, ou l'apposition de fanions rouges et de descriptifs des projets incriminés sur le lieu menacé signalent au passant (et à la presse) le danger encouru par le lieu. Par ces procédures, ce qui est perçu comme un danger latent est matérialisé, rendu visible aux yeux des habitants non avertis, en même temps que l'action de contestation épouse la forme urbaine de la chose menacée. Ainsi, le lieu mobilisé est structurant de la lutte engagée et lui confère sa caution identitaire.
- 17 Les quartiers qui font l'objet d'interventions publiques d'urbanisme et où fleurissent les associations de défense de quartier sont, plus que d'autres, parsemés de signes de leur abandon par les pouvoirs publics. Terrains vagues, « dents creuses », immeubles non détruits mais en déshérence que manifeste parfois leur murage pour éviter les squats constituent, pour les associations, des injures au quartier qui le stigmatisent et le dévalorisent. Mais ces endroits marqués par la vacuité, loin d'être des trous à combler sont aussi des lieux riches de possibilité en matière d'équipements (jardins, crèches, lieux d'animation socio-culturelle) ou de logements sociaux. Ils appellent un projet qui vaille par lui-même mais surtout par les fonctions sociales qu'il remplit dans le quartier.
- 18 En y montant une exposition sur son histoire ou les projets (officiels ou alternatifs) qui le concernent, en y organisant une fête, en y plantant des arbres, le lieu est à son tour investi du sens que l'association veut lui donner. En montrant la fonction sociale et conviviale qu'il remplit ou pourrait remplir dans le quartier, il devient un endroit qui vaut désormais la peine d'être défendu, digne de politiques publiques ambitieuses.

Quand l'association apparaît

- 19 Le lieu focalise l'activité de l'association. Mais il est aussi ce avec quoi elle va tenter de se

solidariser de façon à s'ancrer dans le quartier, à y enraciner ses revendications. Ce faisant, l'association se donne à voir, apparaît aux yeux des habitants.

20 À la fois associations de contestation et collectifs promouvant des contre-propositions, les associations de défense de quartier ont dans la plupart des cas, au cours de leur histoire, décliné des modes d'action très différents, parfois simultanément, parfois alternativement ou parfois successivement. Ces différentes actions sont en elles-mêmes porteuses de sens : la configuration qu'elles dessinent à un moment donné est révélatrice du type de relations que l'association entretient alors avec les pouvoirs publics (conflit, confrontation, concertation, collaboration, etc.)¹⁵. De fait, toutes les associations ne développent pas les mêmes actions.

21 Pour une association très engagée dans le jeu de la concertation, le danger est toujours de rompre son lien avec le quartier et ses habitants, en raison par exemple de l'opacité de dossiers trop complexes et trop techniques pour quiconque n'y a pas été initié : travail d'expertise, analyse des projets municipaux. La production d'une ingénierie sociale sur le quartier (aide à la formulation de demandes de logement, suivi des « opérations-tiroirs » de relogement pendant les travaux, régularisation des situations locatives), plus compatible avec les attentes des pouvoirs publics, peut contribuer à prévenir ce risque. En revanche, pour les associations dont les relations avec les pouvoirs publics sont encore largement conflictuelles, la rue reste le domaine d'action privilégié où puiser la force de mobilisation à opposer ensuite aux pouvoirs publics.

22 L'affichage associatif constitue le premier moyen de l'association pour apparaître dans le quartier. Il permet à la fois d'informer les habitants sur ce qui se trame derrière les palissades des terrains vagues ou les murs aveugles des bâtiments, et de les impliquer dans ces affaires¹⁶. Il enclenche une « démonstration de l'affaire¹⁷ », un dévoilement des processus immobiliers autrement invisibles. En devenant une caractéristique familière du quartier¹⁸, il délimite aussi le territoire d'action de l'association et atteste de son engagement (risques de poursuites judiciaires). Parallèlement à la présence régulière des militants sur les marchés ou dans des endroits conviviaux du quartier (bistrot, lieux d'animation culturelle, cinémas, etc.), l'affichage est un moyen particulièrement efficace pour les associations qui n'ont pas de local visible d'apparaître durablement dans le quartier, parce qu'il est une marque pérenne sur ses murs. Notons que les pouvoirs publics, et notamment le maître d'ouvrage, l'aménageur, dans une logique quasi similaire

à celle imputable aux associations, affirment également, explicitement ou non, leur présence sur le lieu à travers différents types d'affichages (permis de démolir ou de construire, panneaux d'information ou de promotion sur le projet).

Promouvoir la valeur relationnelle, la valeur d'usage...

- 23 Dans la plupart des quartiers où se trouve une association de défense, il existe un journal de quartier. Un tel organe peut être qualifié de « presse localisée » dans la mesure où il se concentre sur les nouvelles concernant exclusivement le quartier et, ce, quel que soit le domaine (culture, social, politique, aménagement urbain). Qu'ils soient à l'initiative d'une association (*Paris Goutte d'or* dans le XVIII^e arrondissement, *la Feuille d'Acacia* à Saint-Louis-Sainte-Marthe, dans le X^e ou la *ZACophonie*, réalisé par TAM-TAM sur la ZAC Paris-Rive-Gauche) ou à l'initiative d'une association non directement impliquée dans les affaires d'urbanisme (*la Page* dans le XIV^e, *Quartiers libres* à Belleville), ces journaux de quartier sont relativement proches des orientations et des revendications de l'association de défense de quartier, et il existe de nombreuses collaborations entre les deux structures (organisation en commun de fêtes, publication d'articles, échange d'informations). Rappelons que chaque arrondissement parisien possède son journal « de quartier » publié par la mairie d'arrondissement, que la mairie de Paris possède également son propre organe de presse (*Paris, le journal*) et que, sur les très grosses opérations comme la ZAC Paris-Rive-Gauche, l'aménageur peut aussi publier le journal de l'opération (par exemple, *Paris-Rive-Gauche, le journal*, produit par la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris).
- 24 De la même manière que l'affichage, la production ou la collaboration à un journal de quartier permettent une contre-information sur le projet¹⁹. Par ce biais, les associations dessinent de véritables réseaux locaux de militants potentiels et de sympathisants qui sont autant de ressources mobilisables en cas de « coup dur ». Mais elles travaillent aussi, par la collecte et le recoupement d'informations, à renforcer une connaissance approfondie du quartier (une « compétence d'habitant »), laquelle justifie leur droit à intervenir sur les politiques publiques.

- 25 Au-delà de sa définition purement urbanistique (espace de vie urbain délimité incluant une pluralité de fonctions), le quartier vaut d'abord, pour les associations, par son tissu relationnel²⁰, et c'est sur cette richesse que les interventions publiques doivent s'appuyer afin notamment de la renforcer. La production d'un journal de quartier vient illustrer et renforcer cette conception du quartier en constituant un réseau d'interconnaissances réelles (ses rédacteurs) ou virtuelles (les lecteurs). Elle construit une sociabilité locale incarnée dans des pratiques de quartier que l'habitant-militant fait exister à travers ses interrelations quotidiennes et ses pratiques habituelles. En ce sens, elle est un manière de montrer la dimension relationnelle du quartier en même temps que de la faire advenir de façon à la faire valoir par la suite aux yeux des pouvoirs publics.
- 26 De la même manière, le quartier vaut par les usages qu'y développe l'habitant. Organiser des réunions d'information dans des cafés réputés pour leur convivialité (souvent les associatifs et le tenancier se connaissent et la mise à disposition de l'endroit correspond aussi à un service rendu à l'association) ou dans des lieux culturels locaux (cinémas comme l'Entrepôt, dans le XIV^e arrondissement, théâtres, salles de spectacles comme la Guinguette pirate ou le Batofar sur la ZAC Paris-Rive-Gauche), c'est à la fois montrer en acte la fonction sociabilitaire de ces lieux dans le quartier et illustrer les usages que l'on souhaite en faire. Difficiles à évaluer, ces valeurs relationnelles et d'usage ont pu, à l'initiative de la Bellevilleuse, dans le XX^e arrondissement, être formalisées à travers une enquête socio-technique sur le quartier du bas-Belleville de manière à les faire valoir dans les opérations locales d'aménagement.

... et la valeur patrimoniale du quartier

- 27 Or, cette vision du quartier et la conception des politiques publiques socio-urbaines qu'elle sous-tend rentrent au moins partiellement en contradiction avec la manière qu'ont les acteurs institutionnels de le percevoir. La perception des acteurs institutionnels se donne à voir à l'habitant par le genre d'interventions qu'ils mettent en œuvre.
- 28 Longtemps considérés comme dénués de valeur patrimoniale, les quartiers populaires parisiens ont le plus souvent fait l'objet d'interventions sous forme de ZAC, outil d'urbanisme impliquant la

plupart du temps la rénovation totale du quartier (c'est-à-dire des processus de préemption-démolition-reconstruction du bâti). Quant aux politiques de la ville (Développement social de quartier, Développement social urbain), c'est au corps défendant de la mairie de Paris qu'elles ont été introduites dans la capitale en raison de leur fort pouvoir stigmatisant : un quartier en DSU est un quartier en difficulté, sans avenir, peu sécurisé, où il n'est pas souhaitable d'investir durablement. Les politiques publiques d'interventions dans des quartiers populaires apparaissent ainsi paradoxalement comme des marqueurs sociaux, des re-qualificateurs de quartier en fait disqualifiants.

29 Dans ce contexte, quel sens prend la notion de valeur du territoire d'intervention, telle que l'habitant peut l'imputer aux pouvoirs publics ? Un sens plutôt négatif, apparemment, car ces zones se définissent essentiellement par l'attente des interventions publiques. Paradoxalement, le désengagement des pouvoirs publics, le non-investissement du privé (commerçants, entreprises), l'absence de programme de constructions de qualité et, à terme, la disqualification du territoire par différents mécanismes stigmatisants (murage des immeubles vides, palissades et terrains vagues, abandon des services publics et des services de la propreté, désertion des classes moyennes et « ghettoïsation » sociale, etc.), se dessinent comme les conséquences logiques du classement du quartier en zone d'intervention publique. Ou, à l'inverse, aux politiques publiques de requalification de l'habitat dénuées de volet social est associé un effet pervers de survalorisation foncière et symbolique du quartier et, à terme, de *gentrification*.

30 Pour les associations, le territoire comporte aussi une valeur patrimoniale avant l'intervention publique et il s'agit de la promouvoir. Dans cette optique, les procédures de classement de sites ou de bâtiments contribuent à la fois à protéger concrètement un bâtiment menacé de démolition et à conférer une valeur patrimoniale au quartier (par exemple en érigeant l'architecture faubourienne en style, en soulignant le rôle du lieu dans l'histoire culturelle du quartier, ou encore en en faisant le témoin d'une période historique ou d'un mouvement social importants). Préconiser des dispositifs publics ciblés sur un immeuble ou étendus au quartier d'aide à la réhabilitation du bâti (Programme social thématique, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, Restauration Immobilière [RI], Résorption de l'habitat insalubre [RHI] ou de mesures de protection architecturale et paysagère [cahiers des charges de l'opération, « POS de quartier »]), est aussi une

manière de plaider pour la conservation de l'homogénéité et de l'« âme » du quartier.

31 Lire le quartier

32 À travers leurs actions et leurs manières d'agir, dans leur forme même et dans leur agencement, les associations de défense de quartier disent leurs revendications et la manière dont elles entendent les voir aboutir. De la même façon que le politologue parle d'un vocabulaire de motifs²¹ dans le discours militant, on pourrait parler à propos des associations de défense de quartier de l'utilisation d'une véritable « grammaire d'actions », au sens où faire c'est dire quelque chose de soi, de ce que l'on veut et de la manière dont on entend l'obtenir. Ce discours repose sur l'articulation de différents types d'actions et du sens qu'elles prennent dans une situation particulière, dans un certain contexte socio-politique et urbain²². Bloquer un chantier et en avertir la presse ou bien engager un travail social et des négociations avec la ville ne peut avoir de sens qu'au regard de la qualité des relations qu'entretient l'association avec les pouvoirs publics. Signalons d'ailleurs que cette grammaire d'actions n'est pas l'apanage exclusif des associations de défense de quartier puisque les pouvoirs publics ou les aménageurs, de la même manière qu'en ce qui concerne l'affichage, y recourent eux aussi volontiers lorsqu'ils veulent signifier à leurs opposants que la bataille est perdue (par exemple en envoyant des engins pour détruire des immeubles ou des matériaux pour en construire d'autres). Il y a là une lutte de symboles entre les deux protagonistes, dans laquelle les actes valent moins par leur utilité apparente que par ce qu'ils visent à signifier à leur destinataire.

33 Ces événements et ces actions s'enchaînent selon une grammaire et une rhétorique particulière que l'on pourrait identifier aux étapes empruntées par le processus d'écriture d'un texte, tel que défini par Paul Ricœur²³. En les rattachant à des luttes, en y inscrivant des histoires et des anecdotes (découvertes de scandales socio-immobiliers ou de tractations secrètes), des « affaires », en les dramatisant (au sens d'une mise en jeu et en scène entre des acteurs clairement identifiés²⁴), en les faisant passer d'affaires privées (tenues secrètes ou non communiquées par les pouvoirs publics) à des affaires publiques²⁵, l'activité militante des associatifs contribue à conférer une histoire aux bâtiments et aux places. Elle grave dans les lieux du quartier comme les éléments d'un texte²⁶. Cette dimension de publicité octroie à l'affaire une réalité supérieure, une texture particulière en tant qu'histoire du lieu partagée et connue de tous les habitants concernés²⁷.

34 La ville se donne à lire, mais à qui sait lire. Cette grille de lecture de l'habitant concerné, qui consiste à « interpréter ou interpoler en cherchant à discerner dans cette forme ce qui, en elle (la ville), renvoie à autre chose, à quelque chose qui n'est pas immédiatement visible, même si cela se manifeste dans une forme visible et même aspire à une telle manifestation²⁸ », dessine un des aspects de la compétence de l'habitant. Mais elle n'est disponible qu'à condition de faire référence à une connaissance des événements présents derrière les formes, et donc à l'histoire sociale et politique du quartier. Si les actions militantes qualifient les lieux, en retour ceux-ci ont une signification pour l'habitant au courant, et le fait de leur attribuer un sens n'est possible que par sa réactivation permanente au cours de son usage quotidien.

Intriquer les politiques publiques socio-urbanistiques

35 Le quartier n'a pas la même valeur pour l'habitant et pour l'aménageur. En retour, les associations, les habitants et les pouvoirs publics ont des perceptions différentes du quartier et des outils à mobiliser pour répondre à ses besoins. Selon Kaj Noschis, le quartier vu par le planificateur, son périmètre d'action, est une unité pour la planification urbaine permettant une optimisation rationnelle de l'espace dont il évacue sa dimension affective²⁹. À l'inverse, le quartier est, pour l'habitant, une suite de lieux auxquels l'usage répété a imprimé une valeur de symbole. Il recèle des occasions d'émotions si fortes qu'elles en sont des moments essentiels pour le sens même de sa vie dans la mesure où, « lorsqu'[il] vit émotionnellement la confrontation avec les lieux et les gens de ce qui lui apparaît comme son quartier, il nourrit son identité³⁰ ».

36 À la différence des démarches visant la *qualification* d'un territoire (comme composante intrinsèque du quartier qu'il appartient à l'intervention publique de développer *ex-nihilo*), la valorisation repose davantage sur l'idée de cultiver une valeur déjà existante. Celle-ci se définit dans un rapport de la personne à la chose, de l'habitant à son quartier³¹. Lorsque cette valeur réside dans les pratiques quotidiennes de l'habitant, on peut parler d'une valeur d'usage, et lorsqu'elle l'est dans les émotions suscitées par les lieux, d'une valeur affective. On peut aussi parler de valeur

sociale ou relationnelle d'un quartier, perceptible dans la qualité et le nombre des relations qui relie les habitants entre eux et font du territoire un quartier vécu, un espace d'interconnaissances.

37 Les manières de faire et le discours des associations montrent combien un quartier, aux yeux de l'habitant, ne saurait se réduire à sa définition administrative ou même simplement à son unité architecturale. Il est toujours un territoire structuré par des dimensions pratiques, sociales, affectives, urbanistiques, culturelles, etc., qui s'entremêlent, et cette vision du quartier fonde une conception « intriquée » de l'action publique.

38 À Paris comme ailleurs, les politiques publiques d'urbanisme et de développement urbain se dessinent à l'intérieur de zones ou de périmètres (ZAC, périmètres de RHI ou de RI, DSU-politiques de la ville, OPAH...) géographiquement bien définis ou sont régies par ces zonages (POS)³². Ces différents périmètres se recouvrent et se superposent sur un même quartier selon les types d'interventions considérés et leurs thématiques : un périmètre DSU peut inclure ou recouper un périmètre d'OPAH. En outre, ils sont mis en œuvre par une pluralité d'acteurs (municipalité, services techniques, organismes aménageurs, bureaux d'études, sociétés d'économie mixtes ou offices municipaux, agences nationales ou locales) constituant une superposition de périmètres, d'acteurs et de types d'interventions sur un même quartier.

39 À l'inverse, l'association est un acteur unique qui déploie son discours et ses contre-propositions sur ces différentes thématiques : sociales, économiques, urbanistiques, logement, animation, etc. Dans la mesure où elle conçoit le quartier comme un Tout complexe mais homogène, ses revendications vont dans le sens d'une ingénierie globale de l'intervention publique de façon à ce que les dispositifs d'animation sociale (promotion du logement social, résorption des situations de précarité économique et locative, etc.), des politiques de développement économique (mise à disposition de services publics ou de fonds, aides fiscales, incitation et aide à l'activité économique), des initiatives en matière d'animation socioculturelle du quartier et une vocation sociale accompagnent les interventions purement urbanistiques ou liées au logement. À titre d'illustration, cette orientation « trans-thématique » se retrouve jusque dans les prescriptions en matière d'espaces verts : au-delà d'une fonction simplement paysagère ou décorative, ceux-ci comportent un aspect social (terrains de sport pour les adolescents, jardins permettant un mélange

harmonieux des générations et des couches sociales), urbanistique (espace de respiration pour le quartier, rupture dans la trame urbaine) ou encore sanitaire (lutte contre la pollution). Plus largement, les associations militent pour que les opérations d'urbanisme s'accompagnent d'un diagnostic socio-urbain (situation de logements sur le quartier, état de l'habitat, état de l'offre et des types de logements, situation socio-économique), de dispositifs d'ingénierie sociale, d'instances démocratiques associant les habitants au suivi des opérations, de mesures d'incitation à l'initiative économique et de lutte contre le chômage, etc. Pour elles, il s'agit non pas de superposer différents périmètres encadrant différentes politiques, mais bien de travailler sur tous les plans (sociaux, économiques, culturels, etc.) que comporte un territoire, et d'intriquer sur un quartier (ou plutôt de ré-intriquer) des interventions thématiques conçues et menées séparément par les pouvoirs publics.

40 Si l'on considère la confrontation entre pouvoirs publics et associations de manière diachronique comme une affaire en cours, qui a sa propre carrière, son propre parcours, alors il faut intégrer l'idée que les argumentaires changent et, avec eux, les valeurs avancées et tenues pour défendables. Aussi, sur le champ des luttes urbaines, la valeur du territoire est une notion qui se construit dans le discours associatif par sa confrontation avec le discours institutionnel. C'est une construction sociale en contexte (socio-politique mais aussi urbain), et la prise en compte de ses expressions différenciées selon les différents acteurs locaux doit en intégrer cette dimension d'impermanence. En ce sens, la pratique de l'ingénierie socio-urbaine (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans le cas des DSU, syndic social dans le cas des OPAH) ou l'implication de « tiers-intervenants » (chefs de projet dans le cas des DSU, rôle croissant des commissaires indépendants dans le cas des enquêtes publiques, architecte-coordonnateur dans le cas des ZAC) favorisent la reconnaissance de la pluralité des dimensions et des représentations du territoire d'intervention. Elles peuvent faciliter la prise en compte des représentations de chacun des acteurs, dans la mise en place concertée des opérations publiques d'urbanisme.

Notes

* Ce texte est issu d'une recherche de terrain réalisée par observation, analyse de documents et entretiens

auprès d'un échantillon de huit associations de défense de quartier parisiennes. Mes remerciements vont d'abord vers elles pour la confiance qu'elles veulent bien m'accorder et la disponibilité de leurs acteurs. Il a fait l'objet d'une relecture attentive par Sylvain Crépon, David Alves, Fabrice Gélin et Sébastien Mosbah du Groupe d'étude et d'observation de la démocratie (Géode) et par Karim Mosbah et Clément Orillard du pôle « Territoires » de la revue *Labyrinthe*. Qu'ils en soient ici également remerciés.

1 Cf. les travaux du Groupe d'étude et de recherche sur les mutations du militantisme (Germm).

2 Cf. Manuel Castells, *La Question urbaine*, Paris, Maspéro, « Fondations », 1979.

3 Cf. Manuel Castells *et alii*, *La Rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.

4 Manuel Castells, *Luttes urbaines*, Paris, Maspéro, « Cahiers libres » n° 244, 1973.

5 Nous faisons sur ce point référence au travail d'Éric Doidy (thèse en cours) sur l'importance de la dimension de proximité dans la mobilisation des associations de quartier et dans les actions impulsées par Droit au logement.

6 Cf. les considérations de Robert Ezra Park sur l'influence d'un « ordre moral » dans les stratégies citadines, dans Yves Grafmeyer, Isaac Joseph (textes rassemblés, traduits et présentés par), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, « Champ urbain », 1984.

7 Nous renvoyons sur ce point à la notion de valeur affective proposée par France Poulain, « La valorisation symbolique et plus encore... », dans l'article collectif « Valeurs et valorisations du territoire », *Labyrinthe* n° 11, hiver 2002.

8 Isaac Joseph, *La Ville sans qualité*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998.

9 Kaj Noschis, *Signification affective du quartier*, Paris, Méridiens, « Sociologie au quotidien », 1984.

10 Claudette Lafaye, « La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation dunkerquois », dans Puca (Plan urbanisme construction architecture), actes du séminaire *Dynamiques associatives et cadre de vie*, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Service de la recherche et des affaires économiques, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, pp. 22-35.

11 Toutes ces approches sont exposées dans les actes du colloque de recherche *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Étienne, publications de l'université de Saint-Étienne/Cresal, 2001.

12 Cf. Olivier Filleule, « L'analyse des mouvements sociaux. Pour une problématique unifiée », dans Olivier Filleule (dir.) *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 1993, pp. 29-67.

13 Cf. Sylvie Biarez, Marie-Françoise Souchon-Zahn, « Des associations actives dans les grandes villes », *Projet* n° 203, janvier-février 1987, pp. 57-72 ; Catherine Paradeise, « Sociabilité et culture de classe », *Revue française de sociologie* n° 21, 1980, pp. 571-597 ; Yves Lemel, Catherine Paradeise, « Appartenance et participation à des associations », *Économie et société* n° 5, avril 1974, pp. 39-48 ; Dominique Mehl, « Culture et action associative », *Sociologie du travail* n° 1, janvier-mars 1982.

14 Sur la taille de cette opération, nous renvoyons à la contribution de Maria Basile et Anne Douvin, « Une approche du processus de valorisation des territoires à travers quelques projets urbains » dans l'article collectif « Valeurs et valorisations du territoire » de *Labyrinthe* n° 11, hiver 2002.

15 Sur ce point, nous renvoyons à nos deux articles : « De la contestation à la concertation » dans *Annales de la recherche urbaine* n° 89, juin 2001, pp. 62-70 et « Agir en justice. Les usages du recours juridique des associations » dans *Le Philosophoire* n° 15, automne 2001, pp. 117-131.

16 Plus que d'engagement ou d'implication, il faudrait ici parler de « concernement » de l'habitant (Cf. Isaac Joseph, « Les vocabulaires de l'engagement », dans Jacques Ion, Michel Péroni (coord.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, « Société », 1997, pp. 243-249.) Cette notion baisse le niveau d'implication requis chez le militant et étend son « habiter » à celui de l'habitant « concerné », sans pourtant l'y réduire.

17 Nous utilisons le terme « affaire » au sens que lui donne Daniel Cefaï, dans « La construction des problèmes publics », *Réseaux* n° 75, « Le temps de l'événement », CNET Édition, janvier-février 1996, pp. 45-67.

18 Abraham Moles, *L'Affiche dans la société urbaine*, Paris, Dunod, 1970.

19 Notons que les associations déclinent aussi leur « stratégie médiatique » en direction de la presse privée au niveau communal (information des journalistes, en particulier du journal *Le Parisien* en ce qui concerne notre terrain). Mais cette pratique relève plus de la captation de l'attention publique et de la mobilisation de l'opinion publique en vue de faire pression sur l'adversaire, et en particulier sur l'élu qui en est tributaire.

20 Henri Coing a souligné l'importance des réseaux de relations pratiqués par l'habitant (voisinage, parenté, amitié, solidarité) dans sa définition du quartier, dans *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières, 1966.

21 Danny Trom, « De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante », *Revue française des sciences politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, pp. 31-49.

22 Yann Renaud, automne 2001, *art. cit.*

23 Paul Ricœur, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, « Points-essais », 1986.

24 Cf. Kenneth Burke, *On Symbols and Society*, John Gusfield (dir.), Chicago, Chicago University Press, 1989.

25 Cf. Yann Renaud, automne 2001, *art. cit.*

26 Dans « Architecture et narrativité » (*Urbanisme* n° 303, novembre-décembre 1998, pp. 44-51), Paul Ricœur montre comment la ville se donne à lire comme un texte écrit par les actions de ses habitants, consigné dans la pierre de ses murs.

27 Paul Ricœur, *Temps et Récit*, t. I., Paris, Seuil, « L'ordre philosophique », 1983.

28 Jacques Dewitte, « Pour qui sait voir » (pp. 41-60) et « L'unité dans la multiplicité. La question de l'identité dans l'architecture urbaine » (pp. 78-94), *La revue du MAUSS semestrielle* n° 14, second semestre 1999, « Villes bonnes à vivre, villes invivables. Urbanisme, utilitarisme et démocratie », Paris, La Découverte/MAUSS, p. 44.

29 Kaj Noschis, *op. cit.*, 1984.

30 *Ibid.*, p. 7.

31 Ou du campeur à son lieu de campement, pour reprendre l'exemple analysé par France Poulain où s'opposent en particulier la valeur foncière dans l'échange marchand et la valeur symbolique dans la projection affective de l'utilisateur sur son lieu, dans *Labyrinthe* n° 11, hiver 2002.

32 On notera au passage les valeurs symboliquement et sémantiquement très différentes de la notion de zone dans le vocabulaire de l'aménagement urbain (on peut penser en particulier à la pratique du zonage qui, de la

détermination au début du siècle d'îlots insalubres au *zoning* de Le Corbusier, a été structurante pour cette discipline) et dans celui de l'habitant-citadin (il suffit de penser au sens que recouvre le terme « ZUP » pour le banlieusard ou à celui que porte la « zone » aux oreilles du Parisien).

Pour citer cet article

Référence électronique

Yann Renaud, « Le territoire de l'habitant », *Labyrinthe*, 12 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 02 octobre 2006.
URL : <http://labyrinthe.revues.org/index1338.html>. Consulté le 30 avril 2009.

Auteur

Yann Renaud

Yann Renaud est né à Paris en 1973. Diplômé de sociologie politique (université Paris X-Nanterre, 1997) et de philosophie politique et morale (université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1999), il prépare une thèse sur les associations de défense de quartier dans les politiques publiques d'urbanisme à Paris, sous la direction d'Isaac Joseph à l'université Paris X-Nanterre. Comme chargé d'études, il a travaillé pour des associations dans les domaines de l'urbanisme et du logement, de l'économie solidaire et de la création d'entreprise ou encore du handicap. Dernières publications et interventions relatives à ce sujet : « Militance locale et conception politique globale : le cas des associations de défense de quartier à Paris », communication à la conférence internationale « New Voices ? Alternative Politics in France Today », University of Leeds, 25-26 mars 2002. « Agir en justice. Les usages du recours juridique des associations », *le Philosophoire*, 15, « La justice », automne 2001. « De la contestation à la concertation. Les associations de défense de quartier dans les politiques publiques d'urbanisme à Paris », *Annales de la recherche urbaine*, Puca/ministère de l'Équipement, juin 2001. « Construire sa légitimité. Les associations de défense de quartier dans les politiques publiques d'urbanisme à Paris », communication au colloque « Les relations pouvoirs publics et associations : entre autonomie et intégration ? », Fonjep/université de Picardie-Jules Verne, 18-19 mai 2001.
yannrenaud(at)hotmail.com

Articles du même auteur

Valeurs et valorisations du territoire

Article collectif

Paru dans *Labyrinthe*, 11 | 2002

Licence

Propriété intellectuelle